

Leclerc à terre - Après Grenoble et Montpellier : Valence

vendredi 8 mai 2015

Communiqué

Contact Paysages de France :

- Local : 06 80 63 73 47
- National : 06 82 76 55 84



Bourg-lès-Valence : l'enseigne Leclerc enfin à terre

Le gigantesque pylône illégal du magasin Leclerc de Bourg-lès-Valence vient d'être démonté

15 ans après le démontage de l'immense structure, dite "raquette" LECLERC d'Echirolles-GRENOBLE et 7 ans après celle du LECLERC de Saint-Aunès-MONTPELLIER (voir photos ci-dessous), le code de l'environnement continuait à être bafoué de façon ostentatoire et en toute impunité devant l'hypermarché LECLERC de Bourg-lès-VALENCE ! Le démontage de la gigantesque enseigne du Leclerc de Bourg-lès-Valence est enfin intervenu. C'est la conclusion

Le 6 avril, le gigantesque pylône Leclerc avait "perdu la face". Aujourd'hui il est à terre. d'une très longue et édifiante saga.

En effet, bien qu'installé en toute illégalité, le pylône Leclerc de Valence sera resté en place en toute impunité pendant des années. Cela, sans que les autorités en charge du respect de la loi ne prennent les dispositions, pourtant explicitement prévues par cette dernière, pour que l'auteur de l'infraction (en l'occurrence délictuelle !) se mette en règle. Ainsi, une fois de plus, après des années de vaines démarches de l'association, seule la saisine de la justice par Paysages de France aura permis que la loi soit enfin respectée. Alors même que l'infraction était exceptionnellement ostentatoire (la hauteur du dispositif était de plus de 300 % au maximum autorisé), et qu'il s'agissait d'un délit, le contrevenant aura donc bénéficié d'une totale complaisance de la part de ceux qui sont censés faire respecter le droit.

Bien que dûment saisi dès le 3 septembre 2008 (!) par Paysages de France, le préfet de la Drôme n'avait jamais mis en oeuvre les dispositions prévues par la loi en pareil cas. Pire, il était resté totalement sourd aux appels qui lui étaient lancés (courriers, manifestations au pied du pylône) et n'avait donc jamais ne serait-ce que répondu aux courriers qui lui étaient adressés.

Quant au maire de la commune concernée (Bourg-lès-Valence), il aura donné une "belle" leçon de civisme !

Pourtant, la chambre criminelle de la Cour de cassation avait jugé qu'une telle « inertie » était « constitutive d'une forme de complicité » avec ceux qui violent la loi.



Ainsi, seul le jugement rendu le 2 décembre 2014 (voir ci-dessous, communiqué du 15-12-2014) par la justice administrative, laquelle a confirmé l'illégalité du dispositif, aura finalement conduit le préfet de la Drôme a prendre un arrêté mettant en demeure le contrevenant de se mettre en règle.

L'affaire de la gigantesque enseigne Leclerc de Valence n'est pas sans rappeler le scandale de la tristement célèbre "raquette Leclerc" de Grenoble qui, dans les années 2000, avait défrayé la chronique. Face au refus du contrevenant de se mettre en règle et au refus obstiné du maire et du préfet de l'y contraindre, l'association n'avait eu d'autre solution que de saisir la justice.

Il faut que Leclerc paie son amende !

Les travaux n'ayant pas été exécutés dans les délais, Leclerc était, depuis le 9 mars 2015, placé sous astreinte. Dans son édition du 11 avril, *Le Dauphiné Libéré* indiquait que l'amende s'élevait déjà à 21 000 €.

Il ne faudrait surtout pas :

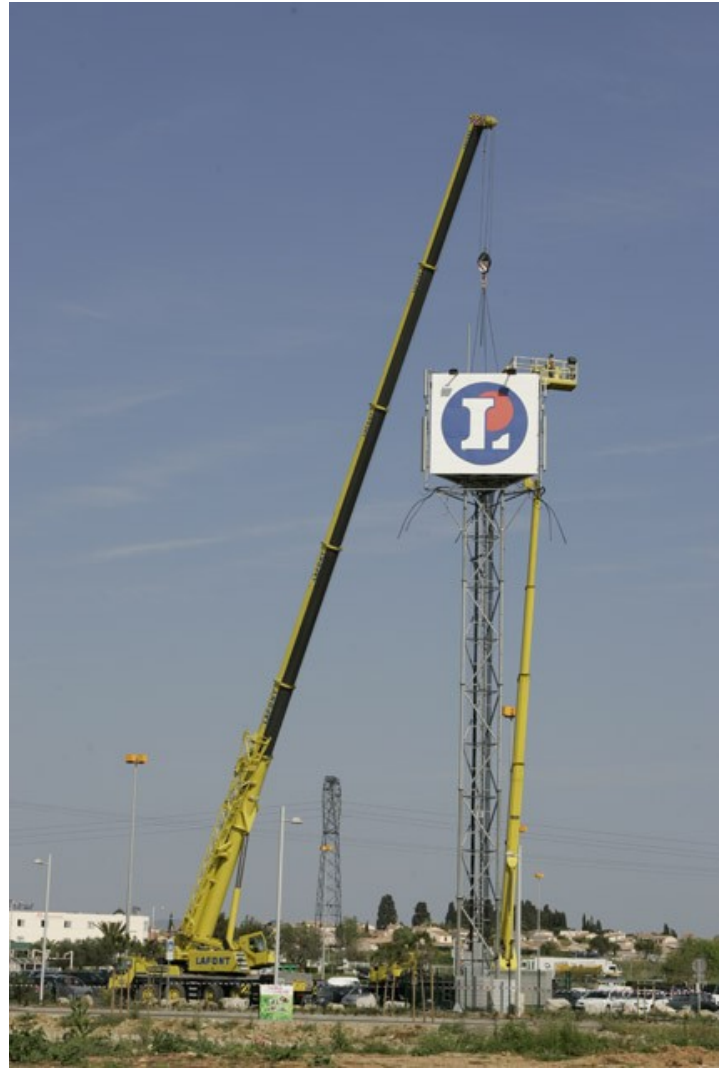
- que, demain, une remise quelconque soit consentie à un contrevenant qui a bafoué la loi pendant tant d'années et de façon aussi ostentatoire alors que les particuliers savent ce qu'il en est pour eux de commettre une infraction, si "vénielle" soit-elle.
- qu'un quelconque cadeau soit ainsi fait à un contrevenant de cet acabit alors que les sommes dues le sont à la collectivité.



9 janvier 2001 : démontage de la "raquette" LECLERC de Grenoble à la suite de la saisine de la justice par Paysages de France



Le 29 septembre 2012, une 2e manifestation était organisée à proximité du pylône Leclerc. Pas plus que les courriers de l'association, ces actions, bien que relayées par les médias, n'allaient provoquer la moindre réaction du préfet de la Drôme et du maire de Bourg-lès-Valence



19 avril 2007 : démontage de la gigantesque enseigne LECLERC de Saint-Aunès-Montpellier